



TOURNOI DE QUILLES INDIVIDUEL

AVEC HANDICAP 75% SUR 200

DATE : SAMEDI LE 26 JANVIER 2019
HEURE : 19H
COÛT : 20.00\$
LIEU : SALLE DE QUILLES DES BERGERONNES

PREMIÈRE QUALIFICATION
 CHAQUE JOUEUR JOUE DEUX PARTIES ET DEVRA ROULER 350 ET +

DEUXIÈME QUALIFICATION
 CHAQUE JOUEUR JOUE DEUX PARTIES ET DEVRA ROULER 370 ET +

TROISIÈME QUALIFICATION
 CHAQUE JOUEUR JOUE UNE PARTIE ET DEVRA ROULER 190 ET +

FINALE
 LES JOUEURS RESTANTS JOUERONT UNE SEULE PARTIE ET LES TROIS JOUEURS QUI AURONT LE PLUS HAUT POINTAGE REMPORTEURONT LES BOURSES.

POUR INFORMATION OU INSCRIPTION, COMMUNIQUEZ AVEC MARTIN GAGNÉ 418 514-8140

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS VENDREDI LE 25 JANVIER 2019



La Municipalité souhaite rappeler qu'il est strictement INTERDIT à quiconque de disposer de la neige provenant de leur stationnement ou terrain dans les rues et les abords de celles-ci (règlement harmonisé HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre, art. 20)
 Quiconque ne respectant pas ce règlement s'expose à une amende de 100\$.



LIMITES DE VITESSE

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 30 km/h:

Rue du Bassin	Rue du Coteau
Rue de la Mer	Rue du Plateau
Rue de la Rivière Nord	Rue du Roc
Rue sans nom (réf. Morel Lapointe)	Rue de la Savane Nord (vers Bersaco)
Rue de la Rivière Sud	Rue de la Savane Sud
Rue du Boisé Nord	Rue du Fleuve
Rue du Boisé Sud	Rue des Berges
Rue du Bosquet	Chemin Belvédère
Rue de la Colline	Chemin de l'Anse-à-la-Cave
Rue de la Montagne	Chemin Ernest-Boulianne
Rue du Versant	Chemin du Lac-des-Sables

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 50 km/h :

- Rang St-Joseph à partir de l'intersection avec la rue Principale jusqu'au numéro 920 et du numéro 972 à 995

Liste des chemins dont la limite de vitesse est établie à 80 km/h :

- Rang St-Joseph à partir du numéro 920 au numéro 972 et du numéro 995 jusqu'à l'intersection avec la route 138 Est

BULLETIN MUNICIPAL

424, RUE DE LA MER, CP 158 LES BERGERONNES, G0T 1G0 WWW.BERGERONNES.NET
 TÉLÉPHONE : 418-232-6244 TÉLÉCOPIEUR : 418-232-6602 INFO@BERGERONNES.COM



Budget 2019

Informations sur le budget et sur le règlement déterminant les taux de taxes foncières et de compensations des services municipaux adoptés le 14 janvier 2019. La taxe foncière générale passe de 1,78 \$ qu'elle était en 2018 à 1,81 \$ pour 2019 par 100 \$ d'évaluation. Les taxes de services sont de 150 \$ pour l'eau, 95 \$ pour l'égout et 205 \$ pour les ordures résidentielles. Ainsi, pour une propriété moyenne de 90 000 \$, l'augmentation de la taxe annuelle sera de 34 \$.

VARIATION DE L'EFFORT FISCAL		
	2018	2019
Taux de taxe foncière générale	1.78	1.81
Services résidentiels		
Eau	150 \$	150 \$
Égout	95 \$	95 \$
Ordures	198 \$	205 \$

EXEMPLE DU FARDEAU FISCAL D'UNE PROPRIÉTÉ UNIFAMILIALE MOYENNE		
	2018	2019
Évaluation moyenne	90 000 \$	90 000 \$
Taxe foncière générale	1 602 \$	1 629 \$
Taxe d'aqueduc et d'égout	245 \$	245 \$
Taxe d'ordures	198 \$	205 \$
TOTAL	92 045 \$	92 079 \$

BUDGET 2019

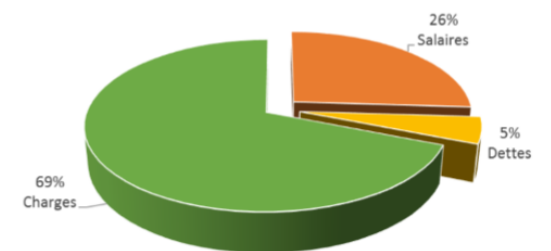
REVENUS		DÉPENSES	
Taxe sur la valeur foncière	781 941 \$	Administration générale, édifice municipal	473 705 \$
Tarifification pour services municipaux	227 121 \$	Sécurité publique	190 707 \$
Païement tenant lieu de taxes	264 627 \$	Transport, machinerie, véhicules	296 297 \$
Autres services rendus incluant camping	553 506 \$	Hygiène du milieu	254 602 \$
Transferts, ententes de partage de frais	279 100 \$	Santé et bien-être (logement social), tourisme	24 924 \$
		Aménagement, urbanisme, développement économique	121 845 \$
		Loisirs et culture incluant le camping	450 522 \$
		Frais de financement	131 700 \$
		Autres activités financières	161 993 \$
TOTAL DES REVENUS	2 106 295 \$	TOTAL DES DÉPENSES	2 106 295 \$

Taxe spéciale 2019

Taxe spéciale pour l'installation de compteur d'eau dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.

Une taxe spéciale de 39.41 \$ est chargée pour l'année 2019 aux usagers résidentiels de l'aqueduc de la municipalité pour le paiement des compteurs d'eau dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable.

Les usagers du secteur commercial de la municipalité devront déboursier le paiement de leur compteur d'eau dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable selon les coûts associés à l'installation.



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 2018-124

LA POPULATION DES BERGERONNES EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE MARDI 5 FÉVRIER 2019 À 17 H AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES, AU 424, RUE DE LA MER.

Cette consultation portera sur le règlement 2018-124 ayant pour objet de définir la constitution du comité consultatif d'urbanisme. Le règlement 2018-124 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

DONNÉ aux Bergeronnes ce 15^e jour de janvier 2019.

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 2018-126

LA POPULATION DES BERGERONNES EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE MARDI 5 FÉVRIER 2019 À 17 H AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES, AU 424, RUE DE LA MER.

Cette consultation portera sur le règlement 2018-126 ayant pour objet de modifier le règlement 2010-054 relatif aux dérogations mineures. Le règlement 2018-126 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité.

DONNÉ aux Bergeronnes ce 15^e jour de janvier 2019.

Offre d'emploi – Salle de quilles des Bergeronnes Préposé(e) au bar et aux activités de quilles

La Municipalité des Bergeronnes est à la recherche d'une personne pour assurer le service de bar, le service de quilles et l'organisation d'activités à la salle de quilles des Bergeronnes.

Fonctions essentielles de l'emploi :

- Accueillir les clients avec courtoisie ;
- Prendre les commandes de la clientèle ;
- Attribuer les allées de quilles ;
- Effectuer la location de souliers ;
- Faire la gestion des parties de quilles sur système informatique ;
- Préparer et servir les boissons alcoolisées et non alcoolisées ;
- Effectuer l'inventaire ;
- Maintenir les lieux de travail en bon état ;
- Effectuer des manipulations sur les planteurs lors de problèmes techniques ;
- Assurer le fonctionnement du bar de manière à se procurer l'inventaire nécessaire ;
- S'assurer de la satisfaction de la clientèle et recevoir les plaintes, le cas échéant ;

Qualités requises :

- Faire preuve d'initiative et d'imagination pour l'organisation d'événements ;
- Être autonome et responsable puisqu'habituellement, l'employé(e) travaillera seul(e) ;
- Avoir une grande débrouillardise et être honnête ;
- Aimer travailler avec le public ;
- Avoir la connaissance du milieu serait un atout.

Conditions de travail :

- Poste à temps partiel de
 - 25h du mercredi au samedi de septembre à avril
 - 16h les jeudis et vendredis de mai à août
- Possibilité à travailler d'autres journées, selon les activités ;
- Salaire à 16\$ de l'heure + pourboires ;
- Poste avec avantages sociaux ;
- Équipe de travail dynamique.

**Si intéressé(e), faire parvenir votre curriculum vitae avant le
vendredi 18 janvier 2019 13h00 à l'intention de**

Mme Marie-Eve Bouchard, directrice générale
Municipalité des Bergeronnes.
424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, GOT 1G0
direction.general@bergeronnes.com